

45

Commission permanente

Séance du 20 novembre 2023



Rapporteur : M. LENFANT

48840

11 - Mobilités

Projet de giratoire RD 137 - RD 794 sur la commune de Plesder

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

Dans le cadre du plan de relance voté le 24 septembre 2020, le Département a anticipé le lancement de 25 opérations recensées lors de la démarche « Mobilités 2025 ».

L'opération de sécurisation de la sortie d'échangeur RD 137 / RD 794 Ouest, par l'aménagement d'un carrefour giratoire, fait partie des opérations identifiées dans ce plan de relance.

Les travaux envisagés pour cette opération comprennent la création d'un carrefour giratoire sur la RD 794 d'un rayon de 20 m à 4 branches, dont :

- deux branches pour le rétablissement de la RD 794 Ouest et Est ;
- deux branches pour le rétablissement des voies de sortie et d'insertion de la RD 137.

Le projet comporte également l'aménagement d'une aire de covoiturage positionnée le long de la RD 137, en amont de la bretelle d'insertion de l'échangeur côté Est, au droit d'un délaissé public. Cet espace a été retenu, en comparaison avec d'autres sites côté Ouest, afin d'éviter un périmètre de protection rapproché d'une zone de captage d'eau. Pour autant, suite à des prospections de terrain, l'espace correspondant au délaissé Est s'est avéré répondre à des caractéristiques de zone humide très dégradée. Cette qualification nécessite une recherche de mesure compensatoire proportionnée au projet d'aménagement de l'aire de covoiturage, ce qui va nécessiter du temps d'étude complémentaire.

Lors du dernier Comité de pilotage en date du 17 avril 2023, il a été décidé de distinguer les programmations de travaux du carrefour giratoire de celles de l'aire de covoiturage afin de ne pas retarder la sécurisation du carrefour RD 137 / RD 794. Les études liées à l'aire de covoiturage vont se poursuivre pour une réalisation ultérieure à l'aboutissement des procédures et acquisitions nécessaires.

En conséquence, il est proposé de procéder au lancement d'une consultation des entreprises pour la réalisation du giratoire par voie d'appel d'offres ouvert.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 550 000 € HT soit 660 000 € TTC.

D'autres prestations sont également nécessaires à la réalisation et au bon achèvement de l'ouvrage (contrôles laboratoire, signalisation verticale et horizontale, prestations de géomètres en phase travaux et missions de coordination de sécurité), pour un coût estimé à 50 000 € HT soit 60 000 € TTC.

L'estimation globale de l'opération est donc de 600 000 € HT soit 720 000 € TTC.

Les dépenses correspondantes seront rattachées à l'autorisation de programme ROGTI002 millésime 2020 et imputées sur le chapitre 23, fonction 621, nature 23151.1, sous l'affectation numéro 28569, code service P31.

Décide :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux du giratoire à l'Ouest de l'échangeur RD 794 / RD 137, situé sur la commune de Plesder ;

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché correspondant.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2023

ID : CP20231886V3

Pour extrait conforme